Nombre de Conseillers

En exercice : 14 Présents : 10 Absents : 4 Votants: 13

L'an deux mille vingt quatre

Le mardi vingt-quatre septembre

Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 heures s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: Le 13 septembre 2024

<u>Présents</u>: M. VIGNERIE, Maire, M. JAVELAUD, Mme THOMAS, M. MAYNARD, adjoints au Maire, Mme LORGUE, Mme MOREL, Mme COIFFE, M. FABRE, M. RESTOUEIX, M. VARENNE.

Absents excusés: Mme PIERKARCZYK qui a donné procuration à M. VARENNE, Mme FEIFER qui a donné procuration à M. FABRE, M. MOREAU qui a donné procuration à M. JAVELAUD.

Absents: Mme GODARD.

Secrétaire de séance : M. VARENNE.

017/2024 - <u>DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 01 - BUDGET PRINCIPAL</u>

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57;

Vu le budget de la commune de Cognac-la-Forêt voté le 26 mars 2024 ;

Considérant que la reprise du résultat de fonctionnement reporté à la ligne budgétaire 002 prévue au budget primitif d'un montant de 26 779 € est sous-évalué de 4,09 €, et doit s'élever à 26 783,09 €.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de l'exercice 2024 :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
		Article 7067 Chapitre 70	- 4,09 €
		Ligne budgétaire 002	4,09 €
TOTAL	0,00€	TOTAL	0,00€

Le Conseil Municipal décide d'autoriser la décision modificative numéro 1 du budget principal ci-dessus.